

1502 (1^{er} octobris).

Guigues Domeni dit Myonet, m^e part^{er}
de la monn^e de Grenoble, est prorogé pour
six ans, par ordonnance du gouverneur du
Dauphiné.

(Quartus liber, fol. 129 r^e. — Pilot,
p. 281.)